



# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

*Chers administrés,*

*La sécurité des Portbarquaises et Portbarquais fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.*

*Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures à prendre pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à connaître et à appliquer lors de ces événements majeurs. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.*

*Je vous demande de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement.*

*En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un nouveau Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.*

*La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.*

*En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.*

*Lydie Demené,*

*Maire de Port des Barques*

La commune est concernée par :

➤ **Risques naturels**

- Le risque inondation
- Le risque de submersion marine
- Le risque de séisme
- Le risque de tempête
- Le risque de retrait et de gonflement des argiles

➤ **Risques technologiques**

- Risques liés au trafic maritime de l'océan vers les ports de commerce de Tonnay-Charente et Rochefort

### **Quelques rappels historiques**

- *23 septembre 2020 : une tornade traverse Port des Barques occasionnant de gros dégâts matériels et environnementaux*
- *28 avril 2016 : séisme de magnitude 5. Quelques dégâts sur les immeubles.*
- *28 février 2010 : tempête Xynthia. Retrait du trait de côte, de nombreuses habitations inondées, imposant la création de 2 zones de solidarité avec la démolition d'une quarantaine de maisons.*
- *26 décembre 1999 : tempête Martin, surcote de plus de 1,50m, environ 200 maisons inondées*
- *Novembre 1968 : Importante tempête sur l'ensemble du littoral avec une surcote de 1,50m.*
- *Le 4 avril 1962 : tempête avec des vents de 120 km/h sur l'île d'Oléron (1 victime) et de 100km/h sur Rochefort (ville de Rochefort submergée avec crue de la Charente jusqu'à Saintes).*
- *Le 16 décembre 1958 : tornade avec des rafales de 180 km/h (6 victimes en Charente-Maritime)*
- *1er février 1957 : une très violente tempête (vent de 155 km/h mesuré à Cognac) provoque d'importants dégâts littoraux : des bateaux ont été emportés 700 mètres à l'intérieur des terres, d'importants dégâts sont survenus à Châtelailon-Plage, Marennes et Port-des-Barques. Les digues de Loix-en-Ré ont été rompues.*
- *22 et 23 février 1935 : Véritable cyclone, littoral dévasté, dommages importants sur toute la côte.*
- *Le 9 janvier 1924 : raz-de-marée dans le golfe de Gascogne : 2 km de digue détruite à Loix-en-Ré, nombreuses digues détruites sur les communes de Yves, Fouras et Port-des-Barques,*

Sources : DDRM17

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

- **Le risque majeur** est un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes, les biens et l'environnement malgré une très faible probabilité d'apparition.

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

- **Une inondation** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

## QU'EST-CE QU'UNE SUBMERSION MARINE ?

- **Une submersion marine** est une inondation temporaire et éventuellement épisodique de zone côtière, générée par la mer voisine, avec de l'eau salée ou saumâtre, lors d'évènements météorologiques ou océanographiques d'ampleur très inhabituelle ;

Elle peut se produire lorsqu'il y a :

- Rupture d'un cordon sédimentaire (plage, dunes, cordon de galets) suite à une forte érosion ;
- Débordement ou rupture de digues et d'ouvrages de protection ;
- Franchissements exceptionnels de ces ouvrages par des « paquets de mer ».

## QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

- **Un séisme** est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

## QU'EST-CE QU'UNE TEMPÊTE ?

- **Une tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent 2 masses d'air aux caractéristiques distinctes (température et teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

## QU'EST-CE QUE LE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES ?

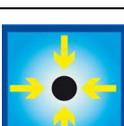
- **Le retrait-gonflement des argiles** désigne les mouvements alternatifs de retrait et de gonflement du sol respectivement associés aux phases de sécheresse et réhydratation de sols dits « gonflants » ou « expansifs ». Certaines argiles peuvent perdre 10% de leur volume en séchant et autant en se réhydratant.

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

- **Le risque transport de matières dangereuses** ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport par voie maritime (pour la commune de Port des Barques) et peut présenter des risques pour la population et l'environnement.

## RAPPEL DES PICTOGRAMMES

PICTOGRAMMES DES RISQUES	
	RISQUE INONDATION
	RISQUE SUBMERSION MARINE
	RISQUE SISMIQUE
	RISQUE TEMPÊTE
	RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

CE QU'IL FAUT FAIRE	
	Évacuer
	Se confiner
	Fermer portes et fenêtres
	Écouter la radio (France Bleue 130,90 MHz)
	Se protéger en s'allongeant sous un meuble solide ou le long d'un mur porteur
	Se regrouper vers une zone définie par les services de secours
	Couper gaz et électricité

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE	
	Aller chercher les enfants à l'école
	Utiliser son véhicule
	Utiliser les téléphones. Laisser libres les réseaux pour les services de secours
	Fumer
	Toucher des fils électriques tombés au sol et rester sous les lignes électriques



## LE RISQUE INONDATION ET SUBMERSION MARINE

### Rappel des consignes de sécurité

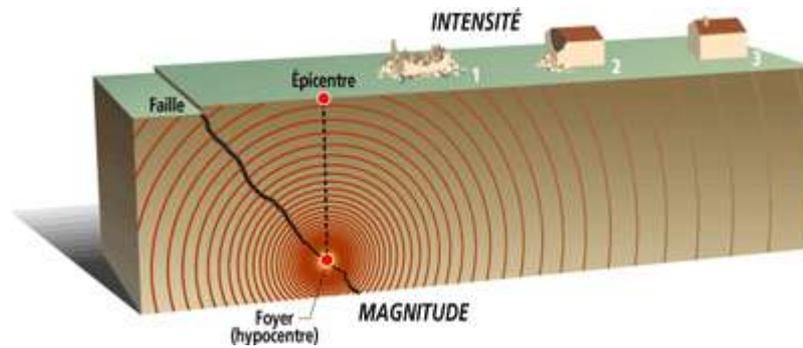


AVANT	
<b>Prévoir l'essentiel</b>	Réserve d'eau potable Bougies – allumettes – briquets – lampes de poche Rassembler papiers importants, argent, médicaments
<b>Anticiper la montée des eaux</b>	Monter ou surélever les meubles Fermer portes, fenêtres et aérations Mettre en place des obturations (batardeaux, sacs de sables, etc.) Mettre les produits toxiques au sec Mettre à l'abri les animaux Déplacer votre véhicule sur un point haut de la commune
<b>Préparez-vous à un éventuel ordre d'évacuation</b>	
PENDANT	
Ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités <b>Ne pas consommer l'eau du robinet</b> Monter dans les étages	
APRÈS	
Aérer et désinfecter les pièces impactées par la montée des eaux Vérifier ou faire vérifier par un spécialiste eau, gaz et électricité avant remise en service Chauffer dès que possible Faire des photos du sinistre pour votre assurance <b>Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone encore inondée</b>	

**Dans tous les cas, se conformer aux décisions des autorités et services de secours**



## LE RISQUE SISMIQUE



### Rappel des consignes de sécurité



### DÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

#### Baissez-vous, protégez votre tête

*Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :*

- Placez-vous contre un mur porteur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide
- Dirigez-vous calmement vers les sorties
- Éloignez-vous des étagères contenant des objets

*Si vous êtes à l'extérieur d'un bâtiment :*

- Éloignez-vous le plus possible des bâtiments, arbres, poteaux électriques
- Protégez-vous la tête

*Si vous êtes en voiture :*

- Restez à l'intérieur et conservez votre ceinture de sécurité



## LE RISQUE TEMPÊTE

### Rappel des consignes de sécurité



#### Vents violents :

<b>Vigilance ORANGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute</li><li>- Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral)</li><li>- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers</li><li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li><li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li><li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li></ul>
<b>Vigilance ROUGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rester chez soi</li><li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches</li><li>- Écouter la radio</li><li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li><li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li><li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li></ul>

#### Fortes précipitations

<b>Vigilance ORANGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute,</li><li>- Respecter les déviations mises en place</li><li>- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée</li><li>- Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux</li></ul>
<b>Vigilance ROUGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rester chez soi, éviter tout déplacement</li><li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place</li><li>- Écouter la radio</li><li>- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée</li><li>- Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation</li><li>- Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)</li></ul>



## LE RISQUE TMD

### Rappel des consignes de sécurité



Confinez-vous ou évacuez selon les consignes des autorités.

Respectez la zone d'exclusion définie par les services de secours

Ne pas rester dans le vent par rapport au sinistre

**Ne jamais ramasser les rejets qui pourraient se trouver échoués sur la plage**

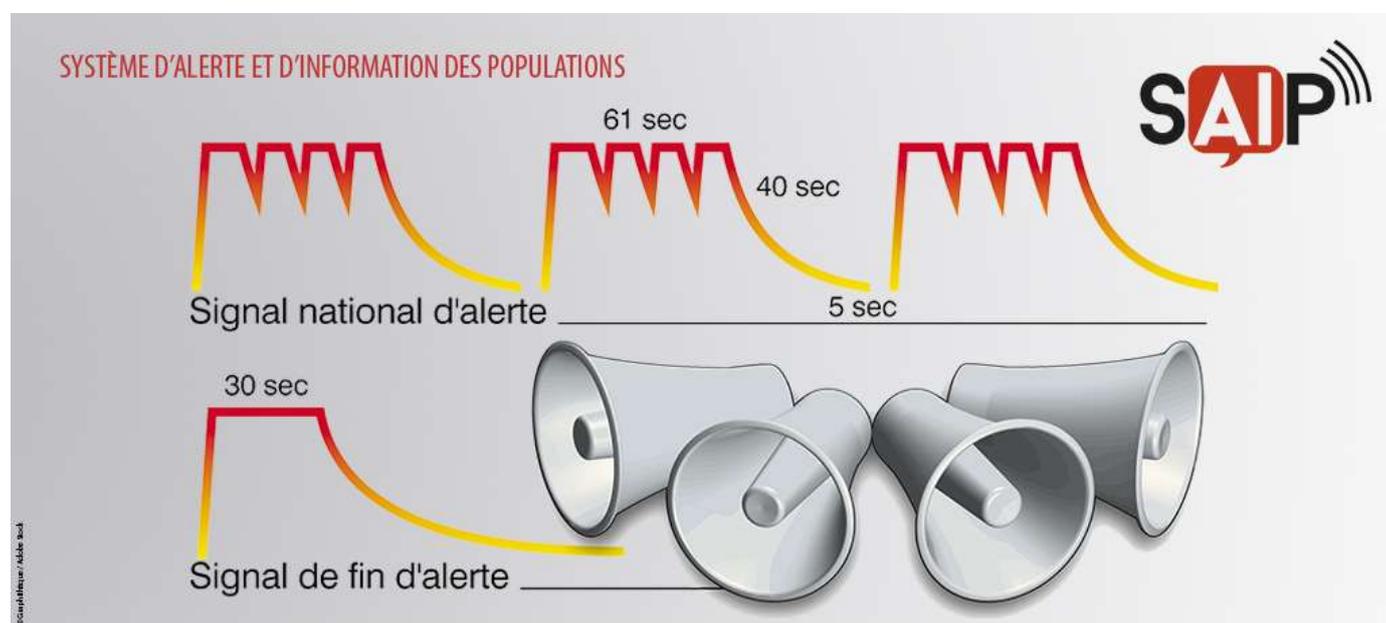
# L'alerte des populations

## Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

La commune de Port des Barques est équipée :

- de 2 sirènes d'alerte des populations (château d'eau et station d'épuration)

Le premier mercredi de chaque mois à midi, partout en France, le fonctionnement des sirènes d'alerte est testé. En cas de danger ou de menace grave, cette sirène émettrait trois séquences successives d'une minute quarante et une secondes chacune (espacées d'un silence de 5 secondes). Le son est modulé, montant et descendant. Vous pouvez l'entendre en composant le N° vert 0 800 42 73 66.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



Si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute de la radio (France Bleue La Rochelle 103.9 MHz) qui vous communiquera :

- les premières informations sur la catastrophe,
- les consignes de protection à suivre,
- les consignes spéciales décidées par le préfet,
- l'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

Ce signal sonore d'alerte serait, le cas échéant, relayé par l'émission d'un message d'alerte (véhicules sonorisés des services de mairie et de secours, automates d'alerte téléphonique, etc.).

- d'un panneau lumineux d'informations, sur le front de mer
- d'informations diffusées en mairie et chez tous les commerçants

**LES LIEUX DE REFUGE SUR LA COMMUNE SE SITUENT**

**AU GROUPE SCOLAIRE ET/OU À LA SALLE POLYVALENTE SELON DÉCISION DES AUTORITÉS**

## Informations pratiques

### Affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité

À prendre avec soi en cas d'évacuation	
	<ul style="list-style-type: none"><li>- médicaments urgents</li><li>- vêtements de rechange et chauds</li><li>- papiers d'identité et importants</li><li>- couverture</li><li>- eau potable</li><li>- lampe de poche avec rechange de piles adaptées</li></ul> <p><i>Kit d'urgence, dans le cadre du PFMS, accessible sur le site de la Nouvelle-Aquitaine dans « Les sites internet utiles » plus bas.</i></p>

### Les renseignements utiles

Si vous êtes témoin d'un événement quelconque, voici les numéros de téléphone à connaître :

Les numéros d'urgence		Mairie	
<b>112</b>	N° Urgence européen	Téléphone	05 46 84 80 01
<b>15</b>	SAMU	Astreinte	
<b>18</b>	SDIS (Pompiers)	Fax	
<b>17</b>	Police ou Gendarmerie	Mail:	mairie@ville-portdesbarques.fr
		Horaires d'ouverture :	lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h permanence élu le samedi 9h-12h

### Les sites internet utiles

- Services de l'État de la Charente-Maritime

<http://www.charente-maritime.gouv.fr>

- Les différents types de risque dans le département

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Generalites-sur-la-prevention-des-risques-naturels/Les-differents-types-de-risque-dans-le-departement>

- tutos « que faire en cas d'orage, d'incendie, d'inondation... »

<https://www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques#kitdesecurite>

- Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-familial-de-mise-en-surete-pfms-r4526.html>

## La canicule

	<b>Le danger est présent lorsque 3 conditions sont réunies :</b>		
			
	<b>Il fait très chaud</b>	<b>La température ne descend pas la nuit</b>	<b>Le phénomène dure depuis plusieurs jours</b>

Comment réagir ?



## En période de fortes chaleurs et de canicule

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la séchant avec un léger courant d'air et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Je bois environ 1,5l d'eau par jour.

Je mange normalement.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

**Enfant ou adulte**  
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

TEWAACORONATE © Jussif / Chânellet

**En cas de malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15**

## **NOTES PERSONNELLES**